



Programme de certification des compétences en affaires (Sceau bleu)

Le certificat de compétences en affaires (Sceau bleu) est un titre de compétence délivré dans le cadre du Programme d'apprentissage et de qualification professionnelle des métiers et professions (AQPMP) des Territoires du Nord-Ouest aux titulaires d'un certificat de compagnon, d'un certificat professionnel ou d'un autre certificat de métier valide reconnu aux TNO.

Le programme de certification Sceau bleu a été créé par l'Apprenticeship and Industry Training (AIT) de l'Alberta pour encourager et reconnaître les compétences en affaires. Si vous êtes certifié dans un métier ou une profession désignés, l'obtention du Sceau bleu prouve que vous respectez les normes les plus élevées de l'industrie et que vous avez les connaissances et la volonté de développer vos compétences en affaires et de réussir dans ce domaine.

Pour consulter le site des domaines et des établissements approuvés, visitez le www.ece.gov.nt.ca/sceableu.

Objectifs

Le programme de certification des compétences en affaires (Sceau bleu) vise **trois objectifs** :

- 1) Encourager la poursuite de l'apprentissage après l'obtention du certificat;
- 2) Encourager le développement des compétences en affaires;
- 3) Encourager l'entrepreneuriat.

Avantages

Le Sceau bleu démontre que le compagnon ou le titulaire d'un certificat de métier a atteint un niveau raisonnable de formation commerciale (150 heures) et de connaissances dans divers sujets commerciaux approuvés.

En suivant le programme de certification Sceau bleu, vous développez de précieuses connaissances en affaires et en gestion pour superviser une équipe, gérer les finances ou même créer votre propre entreprise. Il s'agit d'un investissement dans votre carrière et dans votre métier.

Les titulaires d'un certificat de compagnon ou d'un certificat professionnel des TNO qui réussissent le Programme de certification des compétences en affaires (Sceau bleu) peuvent notamment viser un poste de direction ou de supervision, ou une carrière d'entrepreneur.

Comment postuler

Pour obtenir le certificat de compétences en affaires (Sceau bleu), vous devez :

- Suivre l'une des voies suivantes :
 - Un ou plusieurs programmes d'études approuvés par l'AQPMP (TNO) comptant au moins 150 heures d'études;
 - 150 heures d'études dans un ou plusieurs domaines approuvés par l'entremise d'un fournisseur de formation reconnu;
 - Une combinaison de programmes d'études approuvés par l'AQPMP (TNO) et de cours dans un ou plusieurs domaines donnés par un fournisseur de formation reconnu et totalisant au moins 150 h d'études.
- Payer les frais d'inscription non remboursables de 50 \$;
- Remplir et envoyer le formulaire de demande avec votre relevé de notes et la documentation connexe qui doit clairement indiquer les détails suivants :
 - Nom du demandeur
 - Fournisseur de formation reconnu
 - Domaine(s) approuvé(s) ou nom du cours
 - Nombre d'heures d'études effectuées